

PRIX DE RECONNAISSANCE

Contexte

Le département de médecine et spécialités souhaite reconnaître et souligner les contributions de ses membres à travers l'octroi de prix de reconnaissance. Ces prix sont octroyés à des professeurs qui se sont particulièrement distingués dans au moins un volet de la tâche académique (enseignement, recherche, rayonnement, contribution).

Modalités d'attribution

Les candidats sont recommandés par les chefs de service, les chefs de départements ou les collègues. Les membres du comité des prix et de la reconnaissance évaluent les dossiers de candidatures et procèdent à la sélection des récipiendaires. La sélection du comité des prix et de la reconnaissance est entérinée par les membres du comité directeur. Le prix est remis lors d'un événement organisé par le Département de médecine et spécialités.

Les prix sont regroupés sous quatre grandes catégories, directement liées aux tâches académiques. Le candidat doit s'être démarqué par son implication exceptionnelle dans l'un des quatre volets :

- Enseignement
- Recherche
- Rayonnement
- Contribution – Engagement – Innovation

Ces quatre grandes catégories regroupent des prix pour les activités de **début de carrière** (0 – 10 ans), de **mi-carrière** (10 – 25 ans) et d'**ensemble de carrière** (25 ans et +).

Pour la liste complète des **catégories et sous-catégories**, critères **d'éligibilité** et critères **d'attribution**, veuillez svp consulter l'annexe « Catégories et Critères_2024-25.pdf »

Procédure et date butoir

Les documents suivants doivent être soumis au plus tard le **4 novembre 2024**, en version électronique, au département de médecine et spécialités à l'adresse : melanie.holder@umontreal.ca

- **Lettre détaillée de présentation de la candidature (obligatoire)**, préparée par le chef hospitalier ou la personne qui soumet la candidature, incluant :
 - Catégorie et sous-catégorie visées par la candidature
 - La description des activités ou du projet motivant la candidature
 - À noter : si le candidat n'est pas présenté par le chef hospitalier, ce dernier doit approuver la candidature.
- **CV au format universitaire à jour (si disponible)**.
 - Si un CV ne peut être fourni, la lettre de présentation devra spécifier les éléments du cheminement de carrière et l'implication dans les activités académiques du candidat, afin d'en informer les membres du comité de sélection.
 - Si nécessaire, le CV peut être fourni par le Département de médecine ou le Département hospitalier. Svp nous contacter le cas échéant.
- **Lettre(s) d'appui (facultative(s))** : une lettre d'appui ajoutée au dossier, en plus de la lettre de présentation préparée par la personne qui soumet la candidature, serait considérée un atout.